



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. limitée
15 septembre 2017
Français
Original : anglais

Conférence des Parties

Treizième session

Ordos (Chine), 6-16 septembre 2017

Point 7 b) de l'ordre du jour

Questions de procédure

**Participation et contribution du secteur privé
aux réunions et à d'autres activités
liées à la Convention des Nations Unies
sur la lutte contre la désertification,
et stratégie de mobilisation des entreprises**

Participation et contribution du secteur privé aux réunions et à d'autres activités liées à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et stratégie de mobilisation des entreprises

Projet de décision soumis par la Présidente du Comité plénier

La Conférence des Parties,

Rappelant les articles 6, 17 et 20 de la Convention,

Rappelant également les décisions 5/COP.11 et 6/COP.12,

Soulignant l'importance que revêt la contribution du secteur privé à la mise en œuvre de la Convention et du Cadre stratégique de la Convention (2018-2030) (qui doit être adopté),

Prenant note du dialogue tenu avec le secteur privé au cours de la treizième session de la Conférence des Parties,

1. *Prend acte* des résultats des initiatives menées dans le cadre de la stratégie de mobilisation des entreprises de la Convention, et *prie* le secrétariat et le Mécanisme mondial de continuer de faire participer le secteur privé ;
2. *Prie* le secrétariat d'accroître et de renforcer la mobilisation du secteur privé pour promouvoir la mise en œuvre de la Convention, et d'œuvrer à cette fin dans les réunions et les processus relevant de la Convention, selon qu'il convient ;
3. *Prie également* le secrétariat de rendre compte de l'application de la présente décision à la quatorzième session de la Conférence des Parties.

